

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
08/09/2026	08/09/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Gaël PELTIOT (pouvoir donné à Noël TELLIER), Willy AUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Séverine NICAISE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 14.09.2026-1

▪ 1°) Dynamique commerciale du Centre-bourg – Réalisation d'une étude de potentiel commercial par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – CMA :

Le Conseil Municipal de Louplande,

- Considérant la réflexion engagée par la commune sur la dynamique commerciale du centre-bourg,
- Considérant notamment la situation actuelle du commerce local, marquée par la mise en vente du commerce regroupant épicerie, bar, tabac et autres services, ainsi que par la fermeture de l'ancienne boulangerie-pâtisserie,
- Considérant la rencontre organisée le 19 août 2026 avec plusieurs membres du Conseil Municipal, Nicolas GUY, chargé d'opérations AMENAO, et Aniella BUSZKO, responsable territoriale auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Considérant la proposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de réaliser une étude de potentiel commercial pour un montant de 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC,
- Considérant que cette étude aurait notamment pour objet d'identifier les activités présentes sur le territoire et d'apporter des éléments de réflexion sur les possibilités de développement commercial,
- Considérant qu'une rencontre avec les commerçants du centre-bourg est programmée le 14 octobre 2026 afin de recueillir leurs attentes, leurs difficultés et leurs perspectives,

Après vote à mains levées, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er : D'émettre un avis de principe favorable à la réalisation d'une étude de potentiel commercial du centre-bourg par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour un montant de 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20260914-14092026-1-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Affichage : 28/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Article 2 : De différer la décision définitive de lancement de cette étude jusqu'à la rencontre avec les commerçants du centre-bourg prévue le 14 octobre 2026.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les échanges avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les partenaires concernés afin de préparer la suite de ce dossier.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 21 septembre 2026

Le secrétaire de séance :
Séverine NICAISE



pour copie conforme
Louplande, le 21 septembre 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260914-14092026-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Affichage : 28/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

